

LE PROGRAMME DE LUTTE CONTRE L'INFLATION—LA
COMMUNICATION DES RÈGLEMENTS AUX PROVINCES—LA
POSSIBILITÉ DE NOUVEAUX ENTRETIENS
FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le ministre sera sûrement déçu d'apprendre que son explication du retard ne m'a pas satisfait. Je lui demanderais donc si le règlement a été communiqué aux provinces que, bien entendu, cette question intéresse, et qui ont indiqué ne vouloir prendre aucun engagement définitif quant au programme avant d'avoir vu le règlement. A-t-on envoyé le règlement aux provinces et, si oui, quand?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, pour ma part, j'aurais cru que les députés jugent convenable que le règlement établi aux termes d'une loi fédérale soit d'abord mis à la disposition de la Chambre et du Parlement avant d'être communiqué à l'extérieur.

Une voix: Vous avez fini par comprendre.

M. Stanfield: Je me demande combien de fois le ministre des Finances tournera encore ainsi autour du pot.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Il ne veut pas informer le public et se sert de cela comme excuse pour ne pas informer les provinces. Certains d'entre nous veulent que ce programme porte ses fruits malgré le gâchis actuel.

Des voix: Bravo!

M. Stanfield: Le ministre projette-t-il des entretiens avec les ministres des Finances, ou le premier ministre avec les premiers ministres des provinces—une fois qu'on aura eu l'amabilité de communiquer les règlements aux provinces—afin que les Canadiens sachent si les provinces appliquent ce programme, si elles y collaborent et dans ce cas, dans quelle mesure.

M. Macdonald (Rosedale): Je suis très heureux d'entendre le député dire qu'il appuie le programme. Nous avons eu des entretiens avec les fonctionnaires à propos de réunions ultérieures en vue de discuter des règlements. Bien sûr, ces règlements seront mis à la portée des gouvernements provinciaux et de concert avec eux, nous aviserons aux moyens nécessaires pour nous assurer leur participation au programme.

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'ENTENTE AVEC LES
PROVINCES AU SUJET DE LA DURÉE DU PROGRAMME ET DE
L'UNIFORMITÉ D'APPLICATION

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, dans le cadre des entretiens avec les fonctionnaires provinciaux, le ministre peut-il dire à la Chambre si l'on est parvenu à un consensus ou à une entente avec les provinces, d'abord, sur la durée du programme et, ensuite, sur l'uniformité des règlements dans tout le Canada, afin qu'au moins les provinces puissent appliquer le programme de manière logique et uniforme, si le gouvernement fédéral en est incapable?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais que le député se reporte aux réponses que j'ai déjà données à ce sujet. Comme les provinces ne sont pas toutes du même avis, il n'y a donc pas de consensus. Nous espérons qu'à la suite de la promulgation et de la publication des règlements les gouvernements provinciaux seront en mesure de prendre nettement

Questions orales

position. Bien sûr, nous comptons sur leur entier appui pour le programme que nous avons présenté au pays et au Parlement, comme ils l'avaient promis lors de la conférence des premiers ministres tenue dans le courant de l'année à Saint-Jean.

M. Lawrence: Le ministre et le gouvernement n'ont sans doute reçu aucune assurance que les règlements seront au moins uniformes d'un bout à l'autre du pays. Le ministre peut-il nous dire s'il a obtenu l'assurance que la participation des provinces au moins sera uniforme?

M. Macdonald (Rosedale): Le député soulève des questions auxquelles j'ai maintes fois répondu en parlant, par exemple, des participations respectives du Québec et de l'Ontario et de la position prise par le gouvernement de l'Alberta. Je crois que pour gagner du temps pendant la période des questions, je devrais renvoyer le député au hansard et aux réponses que j'ai données.

● (1420)

LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—DEMANDE D'ÉGALITÉ DES
REVENUS SANS DISTINCTION DE SEXE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'ai une question pour le ministre des Finances concernant le fait qu'au Canada les femmes gagnent en moyenne 60 p. 100 du salaire masculin. En mars dernier, en réponse à une question à ce propos, le ministre du Travail a prétendu que cette question relevait surtout de la compétence provinciale. Puisque la loi anti-inflation amène le gouvernement fédéral à s'occuper de la question des salaires à tous les niveaux, celui-ci insistera-t-il pour que la disposition du Livre blanc prévoyant que les salaires féminins soient exclus des lignes directrices dans le but d'assurer l'égalité des revenus aux travailleurs des deux sexes, soit obligatoire au lieu d'être facultative?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, dans le domaine relevant de notre compétence, nous sommes d'accord, et les autres mesures concernant l'égalité de traitement des travailleurs dont le Parlement est saisi auront bel et bien cet effet dans le domaine relevant du gouvernement fédéral. Nous recommanderons, bien entendu, aux provinces d'adopter les mêmes principes dans les domaines qui sont de leur ressort.

M. Broadbent: En toute déférence, et je ne dis pas cela pour le critiquer, je crois que le ministre n'a pas saisi toute la question. Étant donné que dans le Livre blanc on utilise le mot «peuvent» relativement à l'exemption accordée aux femmes, le gouvernement précisera-t-il ou, au besoin, modifiera-t-il sa politique et, au lieu de laisser le choix aux employeurs d'accorder l'exemption, les y obligera-t-il, afin que les femmes qui font le même travail que les hommes reçoivent un salaire égal.

M. Macdonald (Rosedale): C'est là le but du bill C-72, dont est actuellement saisi le Parlement, non seulement dans le cadre du programme des prix et des revenus, mais de notre politique permanente pour le Canada. Comme nous l'avons dit à propos d'autres aspects du programme, cette disposition vise à empêcher que des contraintes ne soient imposées aux femmes en matière d'augmentations, afin qu'elles soient sur un pied d'égalité avec les hommes. Je le répète, le bill C-72, qui est inscrit au *Feuilleton*, utilise le temps du verbe mentionné par le député: que cela se produira dans la juridiction fédérale.